

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Identifiant FDS **V1503SS**
Numéros de catalogue R-1501, R-1501A, R-1501B, R-1501C, R-1501D, K-1503, K-1503T, AC4012

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Composants des kits de test d'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover PA 17331
Etats-Unis

Téléphone: (717) 632-1291
e-mail: info@aquaphoenixsci.com
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

e-mail (personne compétente) scraig@aquaphoenixsci.com (Stephen Craig)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
toxicité aiguë (cutanée)	5	Acute Tox. 5	H313
corrosion cutanée/irritation cutanée	1	Skin Corr. 1	H314
lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
toxicité pour la reproduction	1B	Repr. 1B	H360FD
toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	2	STOT RE 2	H373

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme. Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement danger

- Pictogrammes

GHS05, GHS07, GHS08



- Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Conseils de prudence

P203	Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P264+P265	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P317	EN CAS D'INGESTION: Demander une aide médicale.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P302+P317	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P302+P361+P354	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P354+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P316	Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

- Conseils de prudence

P318	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médicale.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P317	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander une aide médicale.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptif dans des installations de combustion industrielles.

- Composants dangereux pour l'étiquetage tétraborate de disodium décahydraté, mercury(II) iodide, potassium iodide, hydroxyde de sodium

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.




3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange


Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
deionized water	No CAS 7732-18-5	92 - 96		
hydroxyde de sodium	No CAS 1310-73-2	1 - 3	Acute Tox. 4 / H302 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Acute 3 / H402	
mercury(II) iodide	No CAS 7774-29-0	1 - 2	Acute Tox. 2 / H300 Acute Tox. 2 / H310 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2A / H319 Skin Sens. 1 / H317	
tétraborate de disodium décahydraté	No CAS 1303-96-4 1330-43-4	1 - 2	Acute Tox. 5 / H303 Acute Tox. 5 / H313 Acute Tox. 4 / H332 Repr. 1B / H360FD	

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
potassium iodide	No CAS 7681-11-0	1	Acute Tox. 5 / H303 STOT RE 1 / H372 Aquatic Acute 3 / H402 Aquatic Chronic 3 / H412	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de ma-laise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures. Cassez la pointe de l'ampoule uniquement lorsqu'elle est complètement immergée dans l'échantillon. Briser la pointe dans l'air peut provoquer l'éclatement de l'ampoule en verre.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	borate, tetra, sodium salt, decahydrate	1303-96-4	OEL (AB)		1	3					OHS Code
CA	disodium tétraborate, décahydrate	1303-96-4	OEL (BC)		2		6			i	"BC Regulation"
CA	disodium tétraborate, décahydrate	1303-96-4	OEL (ON-MoL)		2		6			i	MoL

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	hydroxyde de sodium	1310-73-2	OEL (AB)						2		OHS Code
CA	hydroxyde de sodium	1310-73-2	OEL (BC)						2		"BC Regulation"
CA	hydroxyde de sodium	1310-73-2	OEL (ON-MoL)					2			MoL
CA	hydroxyde de sodium	1310-73-2	PEV/VEA						2		Regulation OHS
CA	borate, tetra, sodium salt, anhydrous	1330-43-4	OEL (AB)		1	3					OHS Code
CA	tétraborate de disodium, anhydre	1330-43-4	PEV/VEA		2		6			dust, i	Regulation OHS
CA	tétraborate de disodium, anhydre	1330-43-4	OEL (BC)		2		6			i	"BC Regulation"
CA	tétraborate de disodium, anhydre	1330-43-4	OEL (ON-MoL)		2		6			i	MoL

Mention

dust comme poussière

i fraction inhalable

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
hydroxyde de sodium	1310-73-2	DNEL	1 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	DNEL	6.7 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	DNEL	316.4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
potassium iodide	7681-11-0	DNEL	0.07 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
potassium iodide	7681-11-0	DNEL	1 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	PNEC	2.9 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	PNEC	2.9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	PNEC	5.7 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
potassium iodide	7681-11-0	PNEC	0.007 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
potassium iodide	7681-11-0	PNEC	0.007 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit: Chaque ampoule CHEMet™ ou VACUette™ est une ampoule en verre de 7 mm contenant environ 0,2 à 1,2 ml de réactif liquide scellée sous vide.

État physique	liquide
Couleur	pale yellow
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	13.5 (base)
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-----------------------	------------------------------

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	23.7 mmHg à 25 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Densité relative	1.1 (eau = 1)

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral 844.7 mg/kg

Cutané 3,614 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
hydroxyde de sodium	1310-73-2	oral	325 mg/kg
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	oral	>2,500 mg/kg
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	cutané	>2,000 mg/kg
tétraborate de disodium décahydraté	1303-96-4 1330-43-4	inhalation: poussières/ brouillard	>2.04 mg/l/4h
mercure(II) iodide	7774-29-0	oral	18 mg/kg
mercure(II) iodide	7774-29-0	cutané	75 mg/kg
potassium iodide	7681-11-0	oral	3,118 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

14 Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4	Groupe d'emballage	pas attribué
14.5	Dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Autres informations pertinentes

Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de CHEMetrics, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par CHEMetrics en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. CHEMetrics peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory		
Nom de la substance	Remarques	Effective date
mercury(II) iodide		1986-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
hydroxyde de sodium		1	1000 (454)

Légende

1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	Remarques	Classifications
hydroxyde de sodium		CO R1
mercury(II) iodide		
tétraborate de disodium décahydraté		

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Légende

CO Corrosif
R1 Reactive - First Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals		
Nom selon l'inventaire	Remarques	Type of the toxicity
composés du mercure		developmental

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
VN	NCI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)

Légende

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Légende

DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Abr.	Description des abréviations utilisées
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Fiche de Données de Sécurité

V1503SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1503SS

Révision: 2023-11-08

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.